



N°84 – MAI ET JUIN 2022

VARIATION VALEUR DES APPELS D'OFFRES MARCHÉS PUBLICS CANALISATIONS T1 2022 VS T1 2021	CARNETS DE COMMANDES Au T1 2022	VARIATION DE CHIFFRES D'AFFAIRES T1 2022 vs T1 2021	INDEX TP Avril 2022				
			TP 10A	TP 10B	TP 10C	TP 10D	TP 11
+11%	4,4 mois	+10%	121,8 ▲	121,1 ▲	136,7 ▲	117,8 ▲	120,7 ▲
Source : Vecteur plus	Source : Enquête trimestrielle Les Canalisateurs Variation par rapport au même trimestre N-1	Source : Enquête trimestrielle Les Canalisateurs En VALEUR	Source : INSEE, base 100 en 2010 Variations par rapport au mois précédent				

Rapport d'audit du CGEDD des agences de l'eau : préconisation de stopper les financements pour les infrastructures du petit cycle de l'eau

Le conseil général de l'environnement et du développement durable, missionné par le ministère de la Transition écologique et dans le cadre du comité ministériel d'audit interne, a mené un audit interne des agences de l'eau durant le premier semestre 2021.

Le rapport pointe notamment les éléments suivants :

- Il constate que de nombreuses voix se sont élevées pour contester l'élargissement des missions des agences au financement de la biodiversité dite « sèche » et l'inadéquation entre les moyens financiers et humains des agences et cet élargissement et les enjeux auxquels font face les agences ;
- Il constate des contradictions entre les assises de l'eau, prônant un investissement fort dans le petit cycle de l'eau et les orientations transmises par le ministère aux agences concernant les orientations pour le 11^e programme, prônant l'inverse ;
- Il rappelle que le renouvellement des infrastructures n'est traditionnellement pas dans les missions des agences de l'eau, qu'il est revenu sur le devant de la scène récemment via les plans de reprise puis de relance récents et **recommande un retour à une priorisation stricte des interventions en « excluant tout financement de renouvellement d'équipement »** ;
- Il recommande de poursuivre la sélectivité des interventions financières, qui peut passer par l'application de critères de gestion durable, tel que le prix de l'eau minimum (qui n'est actuellement pas mis en place par toutes les agences) ou une valeur minimale de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale.

[Voir le rapport](#)

Budgets primitifs 2022 des métropoles : des dépenses inscrites en hausse de 7% par rapport à 2021 pour l'eau

Les dépenses inscrites dans les budgets primitifs 2022 des métropoles en lien avec l'eau (eau potable, assainissement, eaux pluviales, politiques de l'eau ...) s'élèvent à **610 M€**, en hausse de **7% par rapport à 2021**.

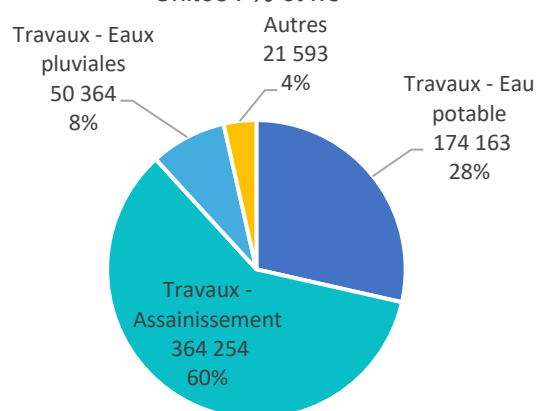
Les travaux représentent 96% de ce total (589 M€). Les autres dépenses sont relatives à des dépenses classées en entretien ou relatives à la politique de l'eau.

86% des dépenses sont inscrites dans les budgets annexes, contre 14% dans les budgets principaux, ces derniers étant essentiellement (70%) constitués des dépenses liées aux travaux d'eau pluviales.

L'eau dans les budgets primitifs 2022 des métropoles

Source : FNTP via SFL Le Forum

Unités : % et k€



Rapport SISPEA portant sur les données 2020

Chaque année, l'observatoire SISPEA (Service d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement) publie un rapport. Le dernier rapport, portant sur l'année 2020, vient de paraître. Les données sont issues d'un peu plus de la moitié des services français qui ont renseignés leurs données et pour lesquels celles-ci ont été validées. Elles représentent environ 80% de la population française.

Les points suivants peuvent être relevés :

- **Le prix du service de l'eau poursuit son augmentation et est évalué à 4€30 TTC au 1^{er} janvier 2021** (contre 4€19 au 1^{er} janvier 2020), dont 2€11 pour l'eau potable et 2€19 pour l'assainissement collectif.
- L'intercommunalité continue son chemin suite à la loi NOTRe, 69% des communes ayant, à fin 2019, transféré toutes leurs compétences eau et assainissement. Ce taux est plutôt élevé dans le Nord et le Sud-Ouest, plutôt faible dans le Sud-Est. Le nombre de services et le nombre des collectivités gestionnaires d'eau et d'assainissement poursuit sa baisse.
- **Les fuites dans les réseaux d'eau potable sont toujours évaluées à environ 1 milliard de m³ par an, soit 19,9% du volume mis en distribution, soit un rendement de 80,1%** (contre 80,4% en 2019). Au moins 20% des services d'eau potable ayant renseigné l'observatoire ne sont pas en règle vis-à-vis du décret dit « fuites » (représentant 8% de la population à qui impose la réalisation d'un plan d'actions en deçà d'un rendement seuil, sans compter ceux n'ayant pas renseigné l'observatoire).
- **La connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux, mesurée par l'ICGP (indice de connaissance et de gestion patrimoniale) stagne :**
 - ICGP des réseaux d'eau potable : 101 / 120 points (contre 100 en 2019) ;
 - ICGP des réseaux d'assainissement : 63 / 120 points (contre 62 en 2019).
- **Les taux de renouvellement annuel des réseaux restent similaires :**
 - Eau potable : 0,67% par an (contre 0,66 en 2019) ;
 - Assainissement : 0,46% par an (contre 0,47 en 2019).

Pour en savoir plus : [rapport complet](#) / [résumé / annexes](#) (chiffres régionaux et/ou départementaux)

Rapport de l'IC4E : à minima 2,3 Mds € par an supplémentaires nécessaires pour s'adapter au changement climatique, avec l'eau qui occupe un rôle majeur

L'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), a livré dans un rapport de juin, sa vision sur les besoins financiers publics que la France devrait allouer pour l'adaptation au changement climatique. Il est à noter que **les besoins pour les infrastructures et réseaux d'eau y sont développés et défendus.**

Un budget annuel de 2,3 Mds € additionnels qui pourrait être prévu dès le prochain projet de loi de finances est en premier lieu avancé, avec notamment :

- 300 M€ pour augmenter et maintenir dans la durée les moyens dont disposent les agences de l'eau pour leur action en faveur du grand cycle de l'eau et de la biodiversité
- 125 M€ Prévoir des moyens supplémentaires (enveloppe d'actions et capacités d'animation) pour rehausser le niveau d'effort de prévention des risques d'inondation pour à minima maintenir le niveau de risque actuel malgré les évolutions du climat
- 15M€ pour doter les gestionnaires d'infrastructures et leurs autorités régulatrices des moyens de connaître leurs vulnérabilités et de piloter l'adaptation, notamment au sein de la gestion patrimoniale des réseaux
- 325 M€ pour prévoir une première enveloppe pour financer des actions ciblées pour traiter les points critiques de vulnérabilité sur les réseaux de transport

L'I4CE précise que l'adaptation nécessitera des mesures complémentaires, éventuellement plus ambitieuses voire des transformations plus radicales. Cela passera par des questionnements, notamment :

- Au niveau de la protection de la ressource et des écosystèmes : « Quel modèle de gestion quantitative à l'avenir : part de la sobriété, du stockage, du recours à des ressources non conventionnelles ? ». Un autre rapport évaluait en 2015 à ce sujet un besoin d'investissement d'environ 900 M€ en 10 ans (soit 90M€/an)
- Des niveaux d'ambition à définir pour des réseaux plus robustes « Quel rythme de rénovation est-il raisonnable de viser pour les réseaux d'eau ? ». **Le surcoût potentiel est estimé à 2 Mds € par an.**
- Connaître les vulnérabilités pour intégrer l'adaptation dans la gestion patrimoniale des réseaux ...

[Lire le rapport](#)